

RÉSONANCES

AVOCATS PARIS

Virginie LE ROY
Avocat Associé

Eric BOURDOT
Danyèle PALAZO-GAUTHIER
Marie P. MICHON-CHARLES
Avocat inscrit aux Barreaux de Paris et New-York
Avocat admis au Barreau du Québec
Avocats

Monsieur
Sous-Préfet
Sous-Préfecture
3 Rue Roger Vercel
35400 SAINT-MALO

Courrier recommandé avec accusé de réception

Paris, le 26 octobre 2020

N/REF : RIVERAINS c/ TIMAC AGRO

Affaire suivie par M. , Pôle aménagement du territoire

Monsieur le Sous-Préfet,

Je fais suite à votre courrier du 22 octobre dont je vous remercie vivement.

J'ai bien pris note de votre accord concernant la communication de l'entier dossier TIMAC AGRO en vos services et ceux de la DREAL.

J'ai également noté que vous entendiez porter le délai de communication du dossier à deux mois à compter de la demande, compte-tenu de son volume.

Ceci étant je me permets de vous rappeler que ma première demande de communication date **du 3 août 2020**, demande renouvelée (et explicitée au vu des éléments parcellaires reçus) par courriers des 1^{er} et 14 octobre 2020.

Le délai de deux mois a donc d'ores et déjà expiré, et je vous remercie en conséquence de bien vouloir m'adresser copie de l'entier dossier dans les plus brefs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Virginie LE ROY
Avocat à la Cour

